



Syndicat Mixte de la Sarthe pour le stationnement des Gens du Voyage

Le mandat municipal qui vient de s'achever aura été marqué par de profondes modifications de notre collectivité.

Le périmètre du SMGV est désormais stabilisé avec l'adhésion de 12 des 17 communautés de communes de notre département.

Depuis l'ouverture de l'aire de stationnement de la Flèche en mars 2020, nous assurons la gestion et l'entretien de 24 aires de stationnement soit 434 places de stationnement. Seules 4 aires de stationnement sarthoises ne sont pas prises en charge par le SMGV.

Avec la mise en service de l'aire de La Flèche, les 2 aires de grands passages prévues au Schéma départemental sont désormais opérationnelles. Ces dernières réalisations permettent à la Sarthe de remplir 100% de ses objectifs.

Il nous appartient, désormais, d'assurer la gestion de ces espaces avec le souci constant d'accueillir dans de bonnes conditions nos usagers et ainsi limiter les stationnements anarchiques. Cela nécessite de réaliser régulièrement des travaux d'amélioration de nos équipements à l'image de la réhabilitation de l'aire de Montabon (Montval-sur-Loir) réalisée en 2020. Les crédits obtenus en 2021 au titre du plan de relance devraient nous permettre de multiplier les chantiers ces deux prochaines années.

L'année 2020 a également été marquée par la pandémie de COVID-19 qui a fortement impacté la vie de nos usagers et donc de notre collectivité. Nous avons cherché à maintenir le plus possible les voyageurs sur nos terrains afin de limiter les stationnements anarchiques. Cela nous a conduit à modifier nos tarifs entraînant une perte de recettes de 31 000 € alors que notre taux d'occupation a progressé de 5 points pour s'établir à 54,4%.

A l'aube de ce nouveau mandat, je remercie les membres du Comité syndical de leur confiance renouvelée qui me permettra de poursuivre le travail engagé depuis la création du SMGV en 2004.

Avec les membres du Comité syndical, nous nous sommes fixés 3 grands objectifs sur la durée du mandat :

■ **Poursuivre nos efforts de bonne gestion** afin de limiter l'engagement financier des collectivités membres au niveau de 2020. Cela nécessitera la maîtrise de nos frais de fonctionnement, le maintien d'un taux d'occupation satisfaisant et une stabilité des aides de l'État. Si un seul de ces paramètres venait à faire défaut, c'est l'équilibre financier du SMGV qui serait remis en cause.

■ **Favoriser la mise en œuvre du schéma départemental des Gens du Voyage** en mettant en œuvre de façon plus efficace les mesures de lutte contre les stationnements illicites et en pilotant la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale consacrée à l'amélioration de l'habitat des gens du voyage en Sarthe.

■ **Accompagner le Centre social Voyageurs 72** qui est devenu notre partenaire incontournable pour assurer une certaine forme de sérénité dans la gestion de nos aires.

Je souhaite enfin saluer le travail réalisé par l'équipe du SMGV désormais pilotée par M. Albert LE ROUX. Ce bilan est d'abord le fruit de leur travail.



Christophe COUNIL
Président du SMGV

Conseiller départemental de la Sarthe
Adjoint au Maire du Mans



Syndicat Mixte de la Sarthe pour le stationnement des Gens du Voyage

✉ 24 rue François Monier - BP 30025
72 053 Le Mans cedex 1

☎ 02.43.84.13.60

✉ smgv@smgv72.fr

■ Ouverture du terrain de stationnement de La Flèche

Préalablement à son adhésion au SMGV, la communauté de Communes du Pays Fléchois avait entrepris la réhabilitation de l'aire de stationnement de la Flèche. Toutefois, un incendie volontaire à quelques jours de son ouverture en décembre 2018 avait conduit à maintenir l'aire fermée pendant une année supplémentaire. Les nouveaux travaux de réhabilitation de l'aire La Flèche menés en 2019 par la Communauté de Communes ont permis l'ouverture du terrain au début du mois de mars 2020. Une visite de cette aire a eu lieu le 7 juillet en présence de M. le Sous-Préfet, M. le Directeur de Cabinet du Préfet et Mme le Maire de la Flèche. L'ouverture de l'aire de La Flèche porte ainsi à 206 emplacements la capacité d'accueil du SMGV.



■ Les deux aires de grand passage désormais opérationnelles



Le Mans : Ouvert depuis mai 2019, l'aire de grand passage du Mans a nécessité de nouveaux travaux d'aménagement tenant compte des premiers usages. Afin d'isoler l'aire d'accueil du voisinage et du Boulevard nature, nous avons procédé à la création de merlons de terre assez haut autour de la parcelle.

La Flèche : L'aire de grand passage de La Flèche a été mise en service depuis juin 2020. Le SMGV était maître d'ouvrage de ces travaux dans la mesure où la communauté de communes du Pays Fléchois a délégué sa compétence Gens du Voyage au SMGV. Les dépenses prises en charge par le SMGV s'élèvent à 114 845 € et comprennent les travaux de terrassement, l'installation électrique avec une armoire spécifique de distribution de l'électricité et la pose de clôtures d'un pare-ballon.



Du fait de l'annulation de l'ensemble des déplacements des groupes religieux liée à la crise sanitaire, les aires de grand passage n'ont pas accueilli de groupe en 2020 hormis un petit groupe familial ayant des cas de Covid du 26 mai au 31 juillet sur l'aire du Mans.

Il est rappelé que les aires de grands passages ne sont destinées qu'à l'accueil de missions évangéliques. En cas de stationnement illicite, les voyageurs doivent être dirigés vers les aires d'accueil, plus confortables pour les voyageurs.

■ Travaux de rénovation de l'aire de Montval-sur-Loir (Montabon)

Suite à la reprise des deux aires d'accueil de Montval-sur-Loir (Château-du-Loir et Montabon), les équipes du SMGV ont constaté beaucoup de dysfonctionnement au niveau de l'alimentation en eau et de l'évacuation des eaux usées dans l'ensemble des blocs. Les voyageurs présents sur l'aire se plaignaient fréquemment de leurs conditions de vie.

Aussi des travaux de réfection ont été réalisés en régie par les agents du SMGV sur l'ensemble des blocs sanitaires de l'aire de Montabon.

Le 2 décembre 2020 nous avons réalisé l'ouverture de cette aire d'accueil à la grande satisfaction des voyageurs.



24 aires de stationnement	Dates d'ouverture ou de reprise	Composition de l'aire	Taux d'occupation	Ménages accueillis	Recettes encaissées
Mulsanne	23/05/2007	15 x 2 places	27.03 %	18	3 360,60 €
Roézé-sur-Sarthe	04/07/2007	13 x 2 places	25.87 %	86	3 562,06 €
Saint-Jean-d'Assé	13/08/2007	5 x 2 places	87.54 %	39	4 102,15 €
Neuville-sur-Sarthe	04/09/2007	5 x 2 places	90.11 %	26	3 370,78 €
Yvré-l'Evêque	01/10/2007	15 x 2 places	29.64 %	89	6 153,23 €
Le Mans	24/10/2007	25 x 2 places	69.64 %	167	18 590,62 €
Changé	04/12/2007	5 x 2 places	92.08%	14	4 738,56 €
Champagné	17/12/2007	6 x 2 places	66.76%	16	2 538,84 €
Thorigné-sur-Dué	23/03/2009	6 x 2 places	67.94 %	19	1 823,40€
Bouloire	23/09/2009	4 x 2 places	0.96 %	6	0,00 €
Ecommoy	01/02/2011	5 x 2 places	49.40 %	79	2 764,19 €
Cérans-Foulletourte	04/09/2012	10 x 2 places	18.44 %	59	1 936,81 €
Saint-Marceau	01/09/2015	4 x 2 places	69.67 %	27	1 075,62 €
Le Lude	01/01/2017	8 x 3 places	32.75 %	136	3 830,20 €
Aubigné-Racan	01/01/2017	2 x 2 pl. + 2 x 3 pl.	89.32 %	15	4 401,21 €
Vaas	01/01/2017	2 x 2 pl. + 2 x 3 pl.	70.49%	28	2 161,35 €
Montval-sur-Loir (Château)	01/05/2018	16 x 2 places	98.50 %	85	23 435,74 €
Montval-sur-Loir (Montabon)	01/05/2018	5 x 2 places	56.23 %	25	3 515,30 €
La Chartre-sur-le-Loir	01/05/2018	8 x 2 places	82.65 %	38	5 890, 24 €
La Flèche	01/01/2019	6 x 2pl. + 6 x 3 pl.	29.08 %	89	5 485,47 €
La Ferté-Bernard	01/02/2019	4 x 2pla. + 2 x 3 pl.	86.73 %	28	6 558,97 €
Beillé	01/02/2019	6 x 2places	46.54 %	31	3 713,68 €
Sablé-sur-Sarthe	01/02/2019	15 x 2places	38.10 %	126	7 516,21 €
Parcé-sur-Sarthe	01/02/2019	2 x 2pl. + 2 x 3 pl.	67.70%	22	3 194,59 €
Grand passage Le Mans	01/05/2019	200		10	2 870,00 €
Grand passage La Flèche	01/06/2020	150		0	0,00 €
TOTAUX		206 emplacements (434 places)	54.41 %	1248	126 810,82 €

Durant l'année 2020 nous avons augmenté globalement notre taux d'occupation de 5 %. L'ouverture de l'aire d'accueil de la Flèche a augmenté notre capacité d'accueil de 12 emplacements durant l'année 2020.

Depuis le début de la période de pandémie de COVID 19, la situation financière des voyageurs est très compliquée (suppression du RSA, Activité professionnelle réduite), exceptionnellement nous avons adapté notre fonctionnement durant les périodes de confinements :

- Durant le premier confinement, le droit de la place de 1,80€ /jour a été supprimé sur l'ensemble des aires d'accueil.
- Durant le second confinement, le droit de la place a été supprimé sur l'ensemble des aires d'accueil et un forfait de 20 € par semaine a été mis en place pour les fluides.

Cette solution a permis de limiter les stationnements illicites sur cette période et a incité les familles à rester sur les emplacements et de pallier à leurs difficultés économiques préoccupantes.

Les tarifs 2020

Aires d'accueil

- 1.80 € par nuit
- 0.20 € le kWh d'électricité
- 2.50 € le m³ d'eau

La consommation des fluides est comptabilisée individuellement. A leur entrée, les voyageurs doivent verser une caution de 80€.

Aires de grand passage

- Forfait 20 € / semaine / famille
- Caution 500€

18 agents aux service des voyageurs en 2020

Équipe de direction

- ▶ *Directeur* : Albert LE ROUX
- ▶ *Gestionnaire secteur nord et adjoint* : Christophe HARBERY
- ▶ *Gestionnaire secteur sud* : Franck BRETON
- ▶ *Assistante de direction* : Virginie DE JESUS MARQUES

Équipe accueil et technique à fin 2020 (13 agents à temps complet)

- ▶ *10 agents d'accueil et technique* : Patricia ROSSIGNOL, Gérard JEAN, Céline VI-GNON, Romuald HAQUIN, Cédric BOUQUET (stag.), Ghislaine BOUHDIT (stag.), Charlène BELLIER (stag.), Stéphane Tessier (stag.), Matthieu JOUVIN (CDD) et Christophe LAMBERT (CDD).
- ▶ *2 assistants techniques* : Joël CHAUVIN et Maxime BOULAY
- ▶ *1 agent polyvalent* : Maël DUGUÉ (stag.)

Un excédent financier de 96 153 € en 2020

La réalisation de l'exercice 2020 se solde par un **excédent de fonctionnement de 79 615,84 €** et un **excédent d'investissement de 16 537,73 €**. Le résultat global de l'exercice est positif de 96 153,57 €. En intégrant les résultats antérieurs, le résultat cumulé s'élève à **167 077,96 €**.

■ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes : 1 575 967,50 €

Participation des membres (1,60 € /habitant)	759 414,40 €	48,2 %
Aide de l'État à la gestion des terrains	515 945,96 €	32,7 %
Produit de service usagers	126 810,832€	8,1 %
Opérations d'ordre	97.810,27 €	6,2 %
Divers et autres produits exceptionnels	48 863,47 €	3,1 %
Recettes en atténuation de charges de personnel	16 622,58 €	1,0 %
Subvention départementale (MOUS)	10 500,00 €	0,7%

Dépenses : 1 496 351,66 €

Charges de personnels	687 698,29 €	46,0 %
Charges à caractère général	483 764,99 €	32,3 %
Dotations aux amortissements	186 456,25 €	12,5 %
Subvention Voyageurs 72	118 858,3 €	7,9 %
Intérêts bancaires	19 573,80 €	1,3%

■ SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : 300 240,91 €

Opérations d'ordre entre sections	186 456,25 €	62.1 %
Subvention CD 72 (Aire de grand passage La Flèche)	60 000,00 €	20,0%
Dotations, fonds divers et réserves	45 224,85 €	15.0%
Dépôts, cautions et immobilisations corporelles	8 559,81 €	2,8%

Dépenses : 283 703,18 €

Aménagement terrains	114 845,07€	40,5%
Amortissement des subventions reçues	97 810,27 €	34.5%
Emprunts en cours et dépôts de cautionnement	61 681,69 €	21,7%
Logiciel de comptabilité et informatique	5 121,53 €	1,8%
Mobilier et matériels	4 144,62 €	1,5%
Acquisition terrain Beillé	100,00 €	0,0%

Réunions du Comité syndical

Le comité syndical s'est réuni 3 fois :

■ 30 janvier 2020

- Projet aire de grand passage La Flèche
- Tarifs usagers 2020
- Projet travaux 2020
- Débat d'orientations budgétaires 2020
- Participation des membres 2020

■ 13 mars 2020

- Modification des statuts (MOUS)
- Compte administratif 2019
- Compte-rendu d'activités 2019
- Budget primitif 2019
- Bilan 2019 du Centre social.

■ 14 décembre 2019

- Débat d'orientations budgétaires 2021
- Participation des membres 2021
- Décision modificative 2020
- Convention Centre social
- Modification tarifs usagers suite COVID

Par ailleurs, régulièrement se tient un temps de travail entre l'équipe de direction du SMGV, le président et le Vice-président.

Le SMGV, au cœur d'un travail en réseau

Le SMGV travaille régulièrement avec le Centre social Voyageurs 72, le pôle social départemental et d'autres services intervenants auprès des gens du voyage, l'Inspection Académique, la Direction Départementale des Territoires, différents services de la Ville du Mans et du Mans Métropole, notamment sur les questions de la scolarisation, de stationnements irréguliers et d'urbanisation.

Il est l'un des principaux acteurs de la révision du Schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage.

Il travaille également chaque fois que nécessaire avec les services de Police et de gendarmerie.

Enfin, sur la question des grands passages, le SMGV participe au réseau régional mis en place depuis 2014.